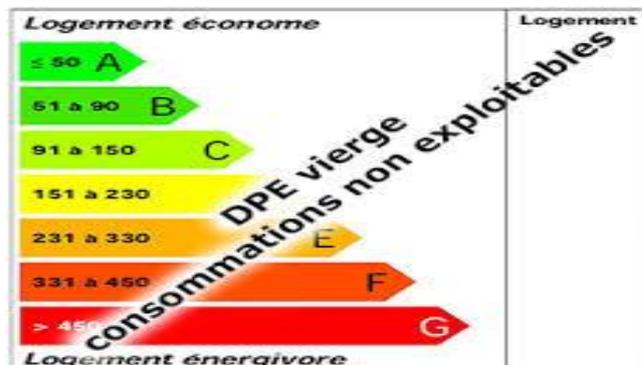


**Maison à rénover entièrement**  
**35 Impasse des Coquelicots – 6060250 ANGY**



**VENTE SUR OFFRES PAR INTERNET**

Sur un terrain cadastré AC n° 172 pour une superficie de 218 m<sup>2</sup> en zone UB (zone urbaine à dominante d'habitat), un premier bâti donnant sur la rue des coquelicots composé de 2 pièces (11 m<sup>2</sup> et 9 m<sup>2</sup>) ainsi que d'une partie comble accessible par l'extérieur. Un accès à la cour avec un passage de 2,1 m. Au fond du terrain, un 2eme bâti composé d'une partie habitation d'environ 37 m<sup>2</sup> comprenant : entrée sur cuisine (9 m<sup>2</sup>), salon (12 m<sup>2</sup>) ; A l'étage : 2 pièces en enfilades (2 x 8 m<sup>2</sup>). Attenant à ce bâtiment, un atelier d'environ 13 m<sup>2</sup> élevé sur 1 étage. DPE : Absence de chauffage. Assainissement : Présence d'un regard devant le bâti et du tout à l'égoût dans l'impasse, contrôle en cours. Taxe foncière 2024 : 591 euros.

Principe des Ventes sur Offres par Internet sur NOTAIRES-SIN :  
 Pour participer à la vente, il faudra avoir préalablement visité le bien et renseigné un bon de visite (le bon de visite est téléchargeable sur notre site si vous souhaitez le pré remplir avant la visite). Il faudra ensuite s'enregistrer sur le site internet NOTAIRES-SIN afin d'obtenir son identifiant et définir son mot de passe. A la fin de la vente, il faudra confirmer son offre par mail sous format PDF afin de valider cette dernière définitivement avec Copie pièce d'identité - Kbis récent pour les professionnels, éléments bancaires (simulations de prêts, extrait de comptes, attestation, etc..). Le vendeur sélectionnera l'offre de son choix.

**1<sup>ère</sup> offre possible : 30 000.00 € Honoraires charge vendeur.**

**Fin de réception des offres :  
 Jeudi 23 janvier 2025 à 12H00.**

**Visites libres et sans rendez-vous le jeudi 9 janvier et le mercredi 15 janvier 2025 entre 12H et 14H.**

**Renseignements : S.I.N. 06.98.87.47.48**

**Réception des offres sur [www.notaires-sin.fr](http://www.notaires-sin.fr)**

